



Ville de  
**Neuves-Maisons**



ÉDITION 2024

**BIENVENUE CHEZ VOUS**

**LIVRET D'ACCUEIL**



## Mairie de Neuves-Maisons

1 rue du Capitaine Caillon  
54230 Neuves-Maisons

## HORAIRES D'OUVERTURE

### Maire et Service État Civil

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :  
8h30 – 17h00  
Mardi : 10h00 – 18h30

### CCAS

Lundi : 13h30 – 17h00  
Mardi : 13h15 – 17h00  
Jeudi : 8h30 – 12h00  
Vendredi : 8h30 -12h00  
Jeudi : 14h45 – 17h00

### France Services

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :  
9h00 - 16h00  
Mardi : 10h - 18h30

L'ensemble des services, sauf le CCAS,  
ont une permanence le 1er samedi de  
chaque mois de 9h à 12h.

**Cimetière ouvert tous les jours de 8h00 à  
17h00 du 15 octobre au 15 mars et de 8h00  
à 19h00 du 16 mars au 14 octobre.**



L'Hôtel de Ville et France Services



La Maison de la Vie Associative



Le Centre Culturel Jean l'Hôte

## ÉDITO

Madame, Monsieur,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans notre ville. Que vous soyez seul, en couple, en famille avec des grands ou des petits, actif ou retraité, je sais que notre territoire pourra vous offrir tout ce que vous pouvez chercher.

Dès que vous serez confortablement installés, je vous invite à venir découvrir et rencontrer les commerçants et associations de la ville. Nous avons la chance à Neuves-Maisons de bénéficier d'un milieu associatif sportif, culturel ou événementiel dynamique et varié, qui participe activement à l'animation de la ville. La porte de la Maison de la Vie Associative est la bonne adresse ou frapper pour toutes celles et ceux qui ont envie de s'investir ou qui sont à la recherche d'une activité.

Je vous invite également à profiter des animations municipales qui sont régulièrement organisées par les agents de notre commune à destination des petits et des grands : notamment l'offre culturelle proposée par le Centre Culturel Jean L'Hôte, les activités destinées aux enfants de 3 à 17 ans, le Zapp'Sport pendant les grandes vacances ou encore la multitude d'activités proposées par le pôle sénior !

À chaque moment de l'année, agents de la municipalité et élus travaillent à l'amélioration de notre quotidien. Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une excellente installation et un épanouissement total dans votre nouveau chez-vous. Les services de la ville se tiennent à votre écoute pour vous accompagner dans cette nouvelle étape de votre vie.

Bienvenue à Neuves-Maisons !

**Pascal Schneider**

*Maire de Neuves-Maisons*

*Vice -Président du Conseil Départemental de  
Meurthe-et-Moselle*



**LE MAIRE**

**Pascal Schneider**  
Maire de Neuves-Maisons

Vice -Président du Conseil  
Départemental de  
Meurthe-et-Moselle

Conseiller communautaire  
Communauté de communes  
Moselle et Madon

**LES ADJOINTS**



**Jessica Nicolau**  
1ère adjointe déléguée à  
l'enfance et la jeunesse



**Delphine Gilain**  
3ème adjointe déléguée  
aux affaires sociales,  
handicap et insertion



**Jean-Paul Louis**  
4ème Adjoint délégué  
au mouvement associatif  
sportif et culturel



**Martine Graff**  
5ème Adjointe déléguée  
à la protection des biens  
et des personnes



**Jean-François Bellotti**  
6ème Adjoint délégué au  
développement urbain et  
travaux



**Marie-Lou Kadok**  
7ème Adjointe déléguée  
au cadre de vie



**Laurent Grenier**  
8ème Adjoint délégué à  
la culture et aux affaires  
scolaires



## LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



**Étienne Thil**  
*Délégué à  
l'environnement,  
développement durable et  
économies d'énergies*



**Lino Calogero-Buttice**  
*Délégué à la  
communication*



**Joël Boudevin**  
*Délégué à l'urbanisme*



**Vera Tinoco**  
*Déléguée à l'implication  
citoyenne et proximité de  
l'habitant*



**Maria-Josefa Orozco**  
*Conseillère municipale  
déléguée à la mémoire  
locale et culturelle*



## VICE-PRÉSIDENT.E.S DE LA COMMUNAUTÉ COMMUNES MOSELLE ET MADON



**Sandrine Lambert**  
*4<sup>ème</sup> VP aux mobilités  
actives*



**Gilles Jeanson**  
*10<sup>ème</sup> VP eaux et  
assainissement*

## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Lucie Nepote-Cit



Henriette Foos



Sophie Delandre



Alexandre Ducret



Carine Bouilly



Naïma Belarbi



Ouali Joël



Mireille Husson



Sabrina Djellal

*Engagés*  
**ENSEMBLE**

# LES CONSEILLERS MUNICIPAUX D'OPPOSITION

Neuves-Maisons, une autre voie



Jean-Claude Wichard

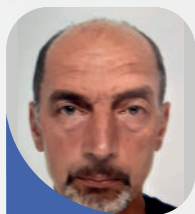


Claire Wichard

Uni



Juan-Miguel Cardenas



Miguel Brioso

## SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL



# LES STRUCTURES MUNICIPALES

## **La Maison de la Vie associative (MVA)**

*1 rue de la Haute Borne*

Fondé en 2010, cet espace de vie, d'épanouissement individuel et collectif est devenu un lieu fondamental de la vie associative néodomienne. Toute l'information associative y est centralisée. Ce lieu regroupe également le service animation pour les ados et l'Espace jeunes.

## **Le Centre Culturel Jean L'Hôte**

*Place Ernest Poirson*

La ville a la chance de disposer d'une salle de spectacle : le Centre Culturel Jean L'Hôte qui est une structure culturelle municipale.

## **La résidence autonomie André Clerbout**

*1 rue Pierre Mendès France*

C'est un établissement qui accueille les personnes âgées autonomes. Il se compose de logements autonomes assortis de services collectifs facilitant le quotidien des résidents tels que la restauration, la blanchisserie ou l'animation.

## **Parc Simonaire**

*Rue de l'Yser*

## **Parc de la Boyotte**

*Rue Pierre et Marie Curie*

## **Parc du Haut de Pesse**

*Rue Yvon Réveille*

## **Parc de la Boyotte**

*Rue Pierre et Marie Curie*

## **Jardin du Lardenois**

*Rue Roger Salengro*

## **Site de la Mine du Val de Fer**

*Rue du Val de Fer*





## **Gymnase Paul Laout**

Cette salle appelée également dojo accueille les sports de combat comme le club de Karaté et celui du Judo.

À l'arrière du gymnase, une salle permet la pratique du billard français.

*Tél. 03 83 47 90 44*

## **Salle de tennis de table**

La salle accueille les enfants des écoles primaires de la ville et des collégiens pendant la période scolaire. En dehors de ces heures, le club de tennis de table de Neuves-Maisons est l'association résidente. La salle se trouve à l'intérieur de la MVA.

*Tél. 03 83 40 01 41*

## **Stand de tir Henri Louis**

Le stand permet la pratique en toute sécurité des tirs à la carabine et du pistolet. Des pistes pour le tir à 10m, à 25m et à 50m (unique en Lorraine) composent l'ensemble de ce complexe. A l'arrière du parc André Courrier se trouvent des aires pour la pratique du tir à l'arc en extérieur.

*Tél. 03 83 26 45 91*

## **Salle des sports André Plumet**

Cette salle omnisports propose de nombreuses activités (basket, handball, danses...). Le plateau de 800 m<sup>2</sup> accueille de multiples compétitions sportives. La capacité d'accueil des spectateurs est d'environ 500 personnes. Une salle de réunion est à disposition des associations.

*Tél. 03 83 47 17 31*

## **Parc des sports André Courrier**

Le parc André Courrier est composé d'un terrain en herbe, d'un terrain synthétique, d'un petit terrain en herbe. De plus, une piste d'athlétisme de 400m, des pistes d'élan pour le saut en longueur et le triple sauts, perche, hauteur ainsi que des aires de lancer pour le javelot, marteau, disque et poids.

*Tél. 03 83 47 05 51*

## **Le terrain de pétanque**

La ville compte un terrain de pétanque à destination des Néodomiens et des Néodomiennes.

## ÉTAT CIVIL

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès). Pour vous procurer un de ces actes vous pouvez vous rendre au bureau de l'état civil de la ville de Neuves-Maisons qui se situe dans l'enceinte de la mairie.

Les démarches :

- **Demande d'un acte de naissance**
- **Dossier de mariage**
- **Dossier de PACS**
- **Demande de changement de nom**
- **Recensement citoyen**
- **Demande d'inscription sur les listes électorales**

La liste des documents nécessaires et des explications sur les pièces à fournir sont disponibles sur notre site internet, vous permettant de préparer au mieux votre dossier.

 [www.neuves-maisons.fr/la-ville-a-votre-service/le-service-etat-civil/](http://www.neuves-maisons.fr/la-ville-a-votre-service/le-service-etat-civil/)

### La gestion du cimetière de Neuves-Maisons

Le service état civil de Neuves–Maisons de la gestion du cimetière. Cela inclut notamment l'achat et renouvellement de concessions. Pour ce faire vous devez vous rendre directement auprès du bureau de l'état civil muni d'une preuve d'identité à présenter à l'agent. Le règlement devra s'effectuer par chèque ou par virement à l'ordre du Trésor Public.

**Concessions actuelles : 30 ans**



## URBANISME

Toutes vos demandes d'autorisation liée au droit des sols, notamment les déclarations préalables et les permis de construire, sont à déposer en Mairie.

La Ville de Neuves-Maisons met à votre disposition un service en ligne gratuit vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'occupation des sols de manière dématérialisée. Visitez notre site internet pour découvrir des guides, les formulaires CERFA, et tous les documents nécessaires, ainsi que des explications détaillées pour vous accompagner dans vos démarches.

 [www.neuves-maisons.fr/la-ville-a-votre-service/urbanisme-et-plui/](http://www.neuves-maisons.fr/la-ville-a-votre-service/urbanisme-et-plui/)

## PRENDRE RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Notre ville s'est dotée d'un tout nouvel outil de prise de rendez-vous en ligne pour faciliter vos démarches administratives. Désormais, vous pourrez prendre rendez-vous de manière simple et pratique pour les services suivants :

**Carte d'identité et passeport**  
**État civil**

**CCAS**  
**Urbanisme**

Plus besoin de vous déplacer ou de patienter au guichet, vous pouvez désormais réserver votre créneau directement depuis chez vous !

### Comment ça marche ?

1. Rendez-vous sur le site de la ville de Neuves-Maisons.
2. Cherchez l'onglet «Prise de Rendez-vous en Ligne» sur la page d'accueil.
3. Sélectionnez le service pour lequel vous souhaitez prendre rendez-vous.
4. Choisissez le jour et l'heure qui vous conviennent.
5. Remplissez les informations nécessaires et confirmez votre rendez-vous.

Ville de Neuves-Maisons

# Prise de rendez-vous mairie en ligne

## 2 POSSIBILITÉS

**DEPUIS MON MOBILE :**

*Je scanne le QR code :*



**JE VAIS À L'ACCUEIL**

*Je donne mes  
disponibilités.  
L'agent prend le  
rendez-vous pour moi !*


*Je me présente le jour  
de mon rendez-vous*

*Je me présente le jour  
de mon rendez-vous*

*Une commune connectée, à votre service !  
Prenez rendez-vous en ligne, simplifiez votre quotidien !*

<http://www.neuves-maisons.fr>





*Dans un monde en constante évolution, où la digitalisation transforme nos habitudes, pensez à la dématérialisation pour simplifier et accélérer vos démarches administratives.*

**POUR **FACILITER** VOTRE VIE DANS  
LES DÉMARCHES EN **URBANISME**,  
CONCERNANT :**

- **VOTRE PERMIS DE CONSTRUIRE**
- **VOTRE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX**
- **VOTRE CERTIFICAT D'URBANISME**
- **VOTRE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

**UN SEUL SITE INTERNET :**

[www.terresdelorraineurbanisme.geosphere.fr](http://www.terresdelorraineurbanisme.geosphere.fr)  
(il vous est seulement demandé la création d'un compte.)

**AVANTAGES :**

*Gain de temps, facilité,  
rapidité de la réponse.*

**PLUS D'INFORMATIONS:**

[www.neuves-maisons.fr](http://www.neuves-maisons.fr) - Rubrique urbanisme



## FRANCE SERVICES



# France services

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dans le cadre d'une collaboration avec les services de l'État, un Espace France Services a ouvert ses portes mardi 12 juillet 2022, en partenariat avec la Communauté de Communes Moselle et Madon. Ce nouveau lieu d'accueil physique et d'accompagnement numérique des administrés a été labellisé en juillet 2022 par l'AFNOR. Il regroupe en un seul endroit plusieurs administrations privilégiant la proximité du territoire et ses usagers.

Deux agents seront présents pour accompagner et aider les citoyens dans leurs démarches administratives auprès des services partenaires : Impôts, CAF, Assurance Maladie, Assurance Retraite, Pôle Emploi...

## CCAS

Le CCAS accompagne, oriente et conseille les usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne pour répondre à leurs besoins et trouver une solution à leurs problèmes.

Pour chaque demande, nous analyserons les raisons et les causes du problème. En fonction des difficultés rencontrées, nous vous orienterons vers les structures adaptées. Le CCAS sera votre intermédiaire avec les organismes d'aides.



Le CCAS effectue un vrai travail de fond, adapté à chaque situation. Les actions principales du CCAS sont :

**Les bons alimentaires** sont distribués chaque mardi après-midi de 14h à 16h au bureau 11 de la mairie. Ces bons sont utilisables uniquement au Carrefour City et Intermarché de Neuves- Maisons.

**Aides financières** : factures d'énergie, de crèches, de cantines, mutuelle, loyer.

**Aides administratives** : accompagnement pour remplir des dossiers de demandes d'aides auprès d'organismes publics.

**La téléalarme** : mise en place d'un système de sécurité au domicile des personnes âgées.

**La domiciliation** : permet aux personnes sans domicile fixe de recevoir leur courrier et de bénéficier de certaines prestations.

**Le TMM+** : en partenariat avec la CCMM, le CCAS se charge de l'inscription des personnes âgées qui souhaitent en bénéficier.

**Premiers départs en vacances collectives** : en partenariat avec Jeunesse au Plein Air, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la CAF, le CCAS met tout en œuvre pour aider un maximum d'enfants à partir en centre de loisirs collectifs. Un droit pour tous ouvert à tout public néodomien. Le CCAS participe en prenant en compte le quotient familial, l'aide financière est déduite du coût du séjour facturée aux familles (un minimum de participation par famille est sollicité). Cette action est renouvelée chaque année.

Le CCAS organise aussi deux évènements annuels à destination des seniors : un concert au centre culturel Jean L'Hôte et un repas des anciens.



# LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

## Les écoles maternelles

École Léon Blum, *Place Ernest Poirson*  
Tél. 03 83 47 04 55

École de Bure, *1 rue Gambetta*  
Tél. 03 83 47 02 69

## Les écoles élémentaires

École Emile Zola, *Place Ernest Poirson*  
Tél. 03 83 47 04 53

École Louise Michel, *Place Ernest Poirson*  
Tél. 03 83 47 03 40

École François Villon, *13 rue du Général Leclerc*  
Tél. 03 83 47 02 33

## Les collèges

Collège Jules Ferry, *Place Ernest Poirson*  
Tél. 03 83 47 06 56

Collège Jacques-Callot, *Rue Jacques Callot*  
Tél. 03 83 47 36 13

## CONTACTEZ NOS SERVICES

### 3-6 ans

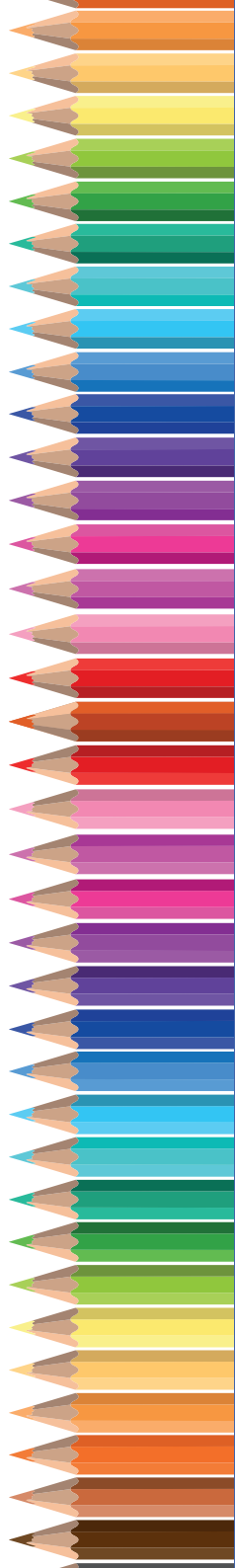
[service.enfance@neuves-maisons.fr](mailto:service.enfance@neuves-maisons.fr)  
Tel : 03 83 26 49 08 / 06 10 05 22 31

### 6-11 ans

[service6-11@neuves-maisons.fr](mailto:service6-11@neuves-maisons.fr)  
Tel : 03 83 40 84 54 / 06 18 06 02 20

### 11-17 ans

[isabelle.remy@neuves-maisons.fr](mailto:isabelle.remy@neuves-maisons.fr)  
Tel : 03 83 40 01 41 / 07 62 33 23 48





## LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

C'est la Maison de la Vie Associative qui gère les inscriptions aux écoles de la ville. Vous venez d'emménager et souhaitez inscrire votre enfant dans sa future école :

1. Téléchargez et remplissez le dossier d'inscription ou rendez-vous à la MVA pour retirer ces documents.

[www.neuves-maisons.fr/la-ville-a-votre-service/inscriptions-scolaires/](http://www.neuves-maisons.fr/la-ville-a-votre-service/inscriptions-scolaires/)  
1 rue de la haute borne, Neuves-Maisons

2. Retournez les documents ainsi que les justificatifs demandés directement à la MVA (livret de famille + carnet de santé). Si vous ne pouvez pas vous déplacer, veuillez prendre contact avec nos équipes par téléphone ou envoyez les documents par mail.

03 83 40 01 40

[service6-11ans@neuves-maisons.fr](mailto:service6-11ans@neuves-maisons.fr)

3. Lors du dépôt, nous vous communiquerons les coordonnées de l'école avec laquelle il faudra prendre contact pour prendre un rendez-vous. Un certificat d'inscription vous sera délivré par la suite.

Vous avez la possibilité de faire une demande de dérogation pour votre enfant en joignant à son inscription la fiche de demande de dérogation.



## PÉRISCOLAIRE

Nos garderies ont trouvé dans les écoles. Elles ouvrent à partir de 7h30 et ferment à 18h30, avec un accueil échelonné afin de vous permettre de déposer ou de récupérer votre enfant à votre convenance.

Les inscriptions se font également sur le portail famille. Afin de valider une inscription, il faut faire la demande minimum 1 jour ouvré avant la date du dépôt de l'enfant (avant 10h). Nous procédons à la facturation à la demi-heure.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Les élèves des écoles néodomiennes peuvent déjeuner au restaurant scolaire. Pour bénéficier de ce service, les inscriptions se font en avance, au maximum 1 jour ouvré avant 10h00.



Comme l'ensemble des inscriptions, vous devez passer par le Portail Famille. Les menus sont disponibles chaque semaine sur le site de la ville.

 [www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-de-neuves-maisons](http://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-de-neuves-maisons)



Depuis la rentrée 2022, la ville de Neuves-Maisons fait partie du dispositif de l'État qui soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum.

Retrouvez les tarifs et les menus sur notre site internet !

 <https://mva.neuves-maisons.fr/restauration-scolaire/>

## CENTRES DE LOISIRS

Les centres de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 11 ans (groupe des 3 - 6 ans et 6 - 11 ans), pendant les vacances scolaires, et offrent des activités variées.



L'inscription de votre enfant s'effectue sur le Portail Famille.

 [www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-de-neuves-maisons](http://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-de-neuves-maisons)

Pour chaque centre de loisirs, une fiche sanitaire doit être transmise en amont.

 [www.mva.neuves-maisons.fr/accueil-de-loisirs/](http://www.mva.neuves-maisons.fr/accueil-de-loisirs/)

## MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Les mercredis récréatifs s'adressent aux enfants de 3 à 11 ans (groupe des 3 - 6 ans et 6 - 11 ans). Ils ont lieu tous les mercredis (hors vacances scolaires) et sont ouverts de 7h30 à 18h30, les arrivées se font de manière échelonnée. Les enfants peuvent profiter d'une journée entière sur un thème précis, les animateurs préparent des jeux, des décors et des costumes sur cette thématique.

Vous pouvez découvrir le programme directement à la maison de la vie associative ou sur le site de la MVA.

Les inscriptions aux activités se feront via le portail famille. Toute la communication du service se fera sur le portail et les supports de la ville.

## SERVICE JEUNESSE

Le service Jeunesse de la MVA propose tout au long de l'année des activités les mercredis, vendredis, en soirée, ainsi que certains week-ends.



Sorties extérieures, grands jeux au sein de la MVA, soirées à thème ou encore mini camps rythment les cycles proposés par les animateurs du Service Jeunesse.

Sous la forme d'un centre aéré version ados (horaires décalés : 14/15h00 à 21h00), l'Espace Jeunes propose aux adolescents de composer leurs vacances selon leurs envies (activités au choix). Des camps, des séjours ou encore des chantiers jeunes sont également proposés pendant les vacances scolaires.

Les tarifs sont définis selon le quotient familial des familles (aides aux vacances possibles)

Pour vous inscrire, nous vous invitons à prendre contact avec l'accueil de la MVA. Les inscriptions aux activités sont également ouvertes aux personnes extérieures (non-résidentes dans la ville de Neuves-Maisons) avec des modalités différentes.

## PÔLE SENIORS

La ville de Neuves-Maisons compte environ 1500 séniors sur son territoire, nous avons la volonté de vous proposer de nombreuses activités à travers des animations tout au long de l'année. En témoigne les 15<sup>aine</sup> bleue de la Ville qui ont lieu chaque année dans votre ville. Au-delà de cette semaine spécifique, nous offrons tout au long de l'année des animations pour les séniors.

Il est également possible pour l'ensemble des séniors de se renseigner auprès de la résidence autonomie André Clerbout, afin de venir participer aux différentes activités qui ont lieu chaque jour au niveau de la résidence.



## RÉSIDENCE AUTONOMIE ANDRÉ CLERBOUT

Formule intermédiaire entre le domicile et l'hébergement collectif, la Résidence autonomie André Clerbout est un établissement du secteur médico-social non médicalisé composé de logements autonomes assortis de services collectifs facilitant le quotidien des résidents.

Situé dans un cadre verdoyant, la résidence est implantée au cœur de la ville à proximité des commerces, des services publics et de soins de la commune. L'établissement comprend 54 logements répartis sur un bâtiment de 4 étages avec ascenseur. Il dispose d'un parking privé, d'une terrasse extérieure avec un jardin. Les appartements sont meublés et entretenus par les résidents.

La structure permet le maintien à domicile tout en préservant l'autonomie des personnes, en assurant un lien social et la sécurité de ses locataires.

Les services proposés au sein de la Résidence ne sont pas réservés uniquement aux résidents mais ouverts à l'ensemble des néodomiens de plus de 60 ans.

## Chaque logement comprend :

- Une kitchenette avec un réfrigérateur et une plaque de cuisson
- Une salle de bain individuelle adaptée
- Une pièce à vivre
- Une Chambre

Tous les midis, il est proposé deux menus différents (comprenant : entrée, plat, fromage, dessert, soupe pour le soir à apporter chez vous). Cela permet de partager un moment convivial et de faire connaissance avec nos résidents et les néodomiens de plus de 60 ans.

La Résidence autonomie André Clerbout accueille des personnes âgées autonomes de plus de 60 ans. Elle n'est pas habilitée à recevoir des personnes « dépendantes » qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'un accompagnement régulier et/ou continu dans les actes de la vie quotidienne.

*Pour être admis(es), les personnes doivent présenter un niveau d'autonomie correspondant à un GIR compris entre 5 et 6. L'accueil est réservé en priorité aux néodomiens. Le dossier d'admission est à remplir et à retourner à la résidence.*

La résidence propose, tous les mois, par le biais de son équipe d'animation, des actions et activités multiples aux résidents et seniors de Neuves-Maisons (chorale, atelier cuisine, activités manuelles, gym, sophrologie, zumba seniors...). Ces animations sont programmées à la résidence, dans la salle commune mais peuvent aussi avoir lieu à l'extérieur en fonction des manifestations et événements qui se déroulent dans la ville et la région.



Pour les tarifs des loyers vous pouvez contacter directement la résidence :

**03 83 47 16 03**



# CENTRE CULTUREL JEAN L'HÔTE

La ville de Neuves-Maisons a la chance de posséder un centre culturel qui vous offrira des moments inoubliables : Le Centre Culturel Jean L'Hôte. Il est une référence en matière culturelle et un incontournable au cœur de la région Lorraine. Il offre une programmation culturelle riche et diversifiée

## Où consulter la programmation culturelle ?

Elle est à disposition à la mairie ainsi qu'au centre culturel. Vous pouvez également la retrouver en ligne sur le site du centre

**[www.centrecultureljeanhote.fr](http://www.centrecultureljeanhote.fr)**

## Réservation et retrait des billets

Billetterie en ligne : [www.centrecultureljeanhote.fr](http://www.centrecultureljeanhote.fr)

Billetterie au guichet aux horaires d'ouverture du centre culturel et les jours de spectacle.

**Adresse : Place Ernest Poirson, 54230 Neuves-Maisons**



**ACCÈS DIRECT À LA BILLETTERIE EN LIGNE**

*Horaires billetterie hors vacances scolaires  
et jours fériés :*

**Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.**

## COMMUNICATION

À Neuves-Maisons, nous nous engageons à rester au plus proche de nos habitants. Dans un monde où la communication évolue constamment, notre ville a pris le virage de la transition numérique tout en préservant les méthodes traditionnelles de communication. Notre objectif est de vous tenir informé et connecté, tout en favorisant l'accès à l'information pour tous.

Nous vous offrons quatre publications papier par an, assurant ainsi une communication régulière et accessible à tous nos résidents. Parallèlement, notre site internet se veut une ressource complète et riche en actualités. Pour ceux qui préfèrent les informations en temps réel, notre application mobile PanneauPocket est la solution idéale, vous permettant de recevoir des alertes et des mises à jour importantes où que vous soyez.

Nous sommes présent sur les réseaux sociaux, notamment via notre page Facebook, qui est pour nous une façon de partager et de mettre en lumière les actions et les initiatives de la municipalité. Nous possédons également des panneaux d'affichage numériques, stratégiquement placés au point central de la ville, ils diffusent les informations clés et les messages importants. Pour renforcer encore notre lien, nous prévoyons le lancement d'une newsletter au cours de cette année. Vous pouvez vous y inscrire directement sur notre site internet. Retrouvez plus d'informations sur la double page suivante.





VOUS RECH  
INFORM



[www.neuves-maisons.fr](http://www.neuves-maisons.fr)

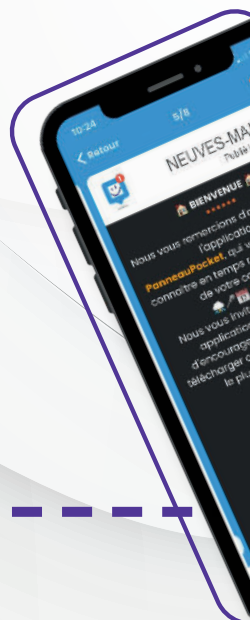


4 publications par an

TÉLÉCHARGEZ L'APPLIC



**SUR IOS**





**CHERCHER UNE  
INFORMATION ?**



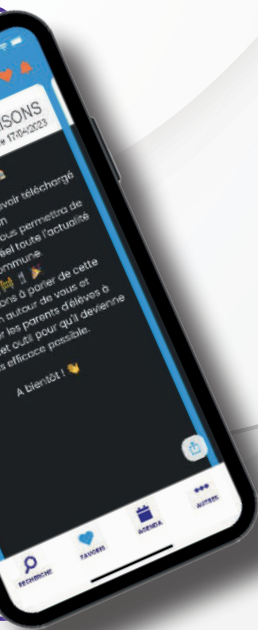
**Application mobile**



**Ville de Neuves-Maisons**



**INFORMATION PANNEAUPOCKET**



**SUR ANDROID**

**NE MANQUEZ AUCUNE ACTUALITÉ**

# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## MOSELLE ET MADON



La ville de Neuves-Maisons est intégrée dans la Communauté de Communes Moselle et Madon. Elle se compose de 19 communes situées en Lorraine, dans le département de Meurthe-et-Moselle, au sud de Nancy.

Avec 30 000 habitants répartis sur un territoire alliant zones urbaines et rurales, la CCMM se trouve aux portes de l'agglomération nancéenne. Ce territoire est caractérisé par ses paysages variés, marqués par la présence de l'eau avec la vallée de la Moselle et du Madon, ainsi que par la forêt, les côtes et les plateaux.

Ce cadre naturel exceptionnel contribue à un dynamisme économique affirmé, soutenu par une reconversion réussie du territoire.

Vous serez amené à contacter la communauté de communes pour de nombreuses compétences telles que l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, l'accès à l'espace culturel La Filoche, ainsi que la piscine Aqua'MM. Elle prend également en charge les transports en commun avec le T'MM et gère toutes les mobilités sur le territoire, y compris l'entretien et la gestion des pistes cyclables.

### SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

712 rue Nicolas Cugnot - 54230 Neuves-Maisons  
Tél : 03 83 26 45 00 / Mail : [contact@cc-mosellemadon.fr](mailto:contact@cc-mosellemadon.fr)

#### Horaires d'ouverture

Lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30

## EAU ET ASSAINISSEMENT

Vous pouvez déclarer votre relevé de compteur d'eau en nous adressant par courriel vos noms, coordonnées et le nombre de mètres cubes consommés (les chiffres noirs sur fond blanc, sur votre compteur) ou directement une photo de votre compteur (index visibles) avec vos coordonnées complètes sur :  
facturation.eau@cc-mosellemadon.fr

Il appartient au titulaire de l'abonnement (propriétaire, locataire, syndic...), de se procurer l'imprimé "contrat d'ouverture d'abonnement" et "demande de résiliation du contrat d'abonnement" et de nous les retourner complétés et signés dans les plus brefs délais. A défaut (renseignements manquants dans le cadre "vous partez" ou transmission trop tardive de ceux-ci), toutes les consommations postérieures à votre départ continueront à vous être facturées.



## GESTION DES DÉCHETS

La CCMM met à votre disposition un bac pour la collecte de vos ordures ménagères. Celui-ci a une contenance comprise entre 140 et 660 litres. Le volume proposé est adapté à votre famille, vos modes de consommation et le service de collecte.

Les ordures ménagères doivent être présentées à la collecte à partir de 19h, la veille du jour de collecte. Pour faciliter le travail des agents, merci de présenter vos bacs avec la poignée vers la voirie.

Pour plus d'informations rendez-vous directement sur le site de la Communauté de Communes Moselle et Madon

 [www.cc-mosellemadon.fr/fr/ordures-menageres.html](http://www.cc-mosellemadon.fr/fr/ordures-menageres.html)



## LA FILOCHE

L'espace culturel La Filoche a ouvert ses portes en mars 2010. Il est édifié sur un site emblématique de l'histoire industrielle et ouvrière de Moselle et Madon : les anciennes filatures de Chaligny-Neuves-Maisons, la « Filoche », qui ont employé des milliers d'hommes et surtout de femmes dans leurs ateliers de tissage et de couture. Géré par la communauté de communes Moselle et Madon, cet espace culturel comprend une médiathèque, un espace multimédia et une ludothèque. De nombreux événements rythment chaque saison culturelle : concerts, cinéma, spectacles, conférences, expositions...

 [www.la-filoche.fr/](http://www.la-filoche.fr/)

## LE CENTRE AQUATIQUE AQUA'MM

Vous pouvez retrouver trois espaces au centre aquatique :

Un espace aquatique avec un bassin sportif et éducatif, un bassin loisirs-détente, un bassin petite enfance et un pentagliss  
Un espace forme avec une salle fitness pour les cours collectifs et une salle cardio équipée d'appareils sportifs  
Un espace bien-être avec jacuzzi, sauna, hammam et zone de repos.

 [www.aquamm.fr/](http://www.aquamm.fr/)



## MOBILITÉS ACTIVES

Forte de sa politique volontariste en matière de déplacements avec notamment l'adoption du schéma des mobilités actives en 2019, et après le lancement de la location longue durée de vélos électriques en 2021, la communauté de communes Moselle et Madon poursuit son plan d'actions en mettant en place une aide à l'acquisition d'un vélo (électrique ou classique).

Ouverte à tous, cette aide s'inscrit dans la recherche d'alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle.

 [www.cc-mosellemadon.fr/fr/mobilites-actives.html](http://www.cc-mosellemadon.fr/fr/mobilites-actives.html)

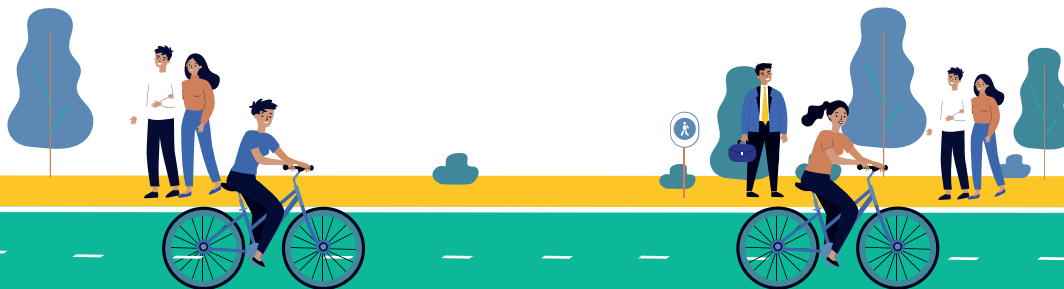
## LES TRANSPORTS EN COMMUN

Depuis septembre 2005, la communauté de communes Moselle et Madon a mis en service son réseau de transport en commun qui a vocation à relier l'ensemble des communes du territoire.

 [www.cc-mosellemadon.fr/fr/t-mm.html](http://www.cc-mosellemadon.fr/fr/t-mm.html)

Le T'MM (Transport en Moselle et Madon) est composé de cinq lignes régulières : A, B, C, D et E. Ce service fonctionne toute l'année du lundi au samedi, hors jours fériés. Il dessert les centres de vie et les zones économiques tout en assurant des correspondances avec le train et le réseau Stan.

Transport public à la demande pour les personnes à mobilité réduite ou de plus de 70 ans ayant des difficultés de mobilité. Le T'MM+ vous transporte avec un véhicule spécialement adapté pour vous emmener sur votre lieu de destination situé dans les 19 communes de Moselle et Madon et jusqu'aux portes des hôpitaux de Brabois, et même au cinéma de Ludres !



## LES CONTACTS UTILES

**MAIRIE** (État civil, urbanisme, CCAS)

*Tel : 03 83 47 00 65*

*Mail : contact@neuves-maisons.fr*

**MVA** (Maison de la vie associative)

*Tel : 03 83 40 01 41*

*Mail : mva@neuves-maisons.fr*

**SERVICE 3-6 ans**

*Tel : 03 83 26 49 08 / 06 10 05 22 31*

*Mail : service.enfance@neuves-maisons.fr*

**SERVICE 6-11 ans**

*Tel : 03 83 40 84 54 / 06 18 06 02 20*

*Mail : service6-11@neuves-maisons.fr*

**SERVICE 11-17 ans**

*Tel : 03 83 40 01 41 / 07 62 33 23 48*

*Mail : isabelle.remy@neuves-maisons.fr*

**RÉSIDENCE AUTONOMIE ANDRÉ CLERBOUT (PÔLE SÉNIORS)**

*Tel : 03 83 47 16 03*

*Mail : pole.senior@neuves-maisons.fr*

**CENTRE CULTUREL JEAN L'HÔTE**

*Tel : 03 83 47 59 57*

*Mail : billetterie\_ccjlh@orange.fr*

**FRANCE SERVICES**

*Tel : 03 83 47 00 65*

*Mail : franceservices@neuves-maisons.fr*



## LES NUMÉROS UTILES



**197** - Alerte attentat - Alerte enlèvement

**39 19** - Arrêtons les violences

**09 72 67 50 54** - Coupure d'électricité

**119** - Enfance en danger

**116 006** - France victimes

**0 805 80 58 17** - Infos Escroqueries

**30 18** - Net Écoute - Cyberharcèlement des jeunes

**112** - Numéro d'urgence européen

**114** - Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

**30 39** - Numéro unique d'accès au droit

**17** - Police secours

**31 14** - Prévention du suicide

**15** - Samu

**115** - Samu social

**18** - Sapeurs pompiers

**0 800 00 56 96** - Stop-djihadisme

**0 800 47 33 33** - URGENCE GAZ



**BIENVENUE CHEZ VOUS**